

LE MESSENGER DE TAITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

TE VEA NO TAITI.

MAHANA MANA TAITI.

MATAMATI. N° 10.

On s'abonne au bureau de la poste.
Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr. — Payables d'avance.
Un Numéro : 6 fr. 50 centimes.

Annonces : Les 20 premières lignes 0 fr. 50 centimes la ligne.
Au-dessus de 20 lignes 0 fr. 25 centimes la ligne ; ou au comptant.
Les Annonces renouvelées se payent la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. Nomination du sieur Salie, en qualité de maître de port.
PARTIE NON-OFFICIELLE. Avis administratifs. — Service des approvisionnements. — Service des contributions directes. — Service de l'enregistrement.
Service du port. — Service du cadastre. — Liste des français et des étrangers admis à la résidence, et des résidents ayant quitté la colonie pendant les mois de janvier et février. — Administration de la justice. — Rapport à l'Empereur. Décret créant à Brest un Régiment des Filles de la Marine. — Étiquette aux Filles de la Marine. — Nécessaire. — Marche de l'après-midi. — Mémorandum du port.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décision de l'Ordonnateur par intérim, en date du 3 mars, le sieur Salie, ancien matelot de la frégate l'*Croûte* est nommé maître de port, à compter du 1^{er} mars, en remplacement du sieur Paulin Louis, qui reste attaché à l'arsenal de l'Arto-Ute en qualité de pilote adjoint.

PARTIE NON OFFICIELLE.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service des approvisionnements. — L'Ordonnateur désireait traiter séparément pour les fournitures suivantes,

Savoir :

35,000 kilogs. de bois pour l'année 1861,
78,840 kilogs. de foin sec pour l'année 1861,
et 200 à 230 tonnes de charbon de terre pour le 2^e semestre 1863 et l'année 1861.
L'adjudication de ces fournitures aura lieu le 30 mars prochain, à une heure de relevée, dans le cabinet de l'Ordonnateur.
Les cahiers des charges sont déposés au détail des approvisionnements où ils peuvent être consultés.

Service des contributions directes. — Les patentés sont prévénus qu'ils doivent se présenter au bureau du chef des services des contributions pour se retirer les formules de patentes expédies pour 1863, faute par eux de se conformer à cet avis, ils tomberont lors de la première constatation faite à leur domicile par la gendarmerie, sous l'application de l'article 22 de l'arrêté du 14 décembre 1861 ainsi conçu : « Tout individu sujet à patente qui expose des marchandises en vente dans quelque lieu que ce soit, est tenu d'établir sa patente toutes les fois qu'il en est requis par les agents de l'autorité. »

Service de l'Enregistrement et des Domaines. — Le public est prévenu que le lundi 16 mars à midi, il sera procédé, par le receveur des domaines, à la vente aux enchères.

1^o de 1880 k. 31 de café vieux.
2^o de trois aunes appartenant au service local.
La vente aura lieu au magasin des approvisionnements, au comptant, avec un pour cent en sus pour tous frais.

Service du port. — Le capitaine de port a l'honneur d'informer MM. les capitaines et armateurs, que les bords de la direction du port sont transférés au poste qui occupe actuellement, à côté du bureau de la poste.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Service du Cadastre. — Les indigènes ci-après désignés, propriétaires de terrains situés à Ouhamaoro, district de Punaauia, et qui ne se sont pas encore présentés pour faire lever le plan de leurs terres, sont invités à se rendre sur les lieux : à partir du lundi 9 mars, à huit heures du matin, pour indiquer leurs limites :

Mahi,
Matiau,
Teiva
Peue a Poroi,
Tiraha.

Terapahi Ometia a Taui.
Faute par lesdits indigènes de se présenter, leurs terrains seraient provisoirement remis entre les mains du Domaine, conformément à l'art. 14 de l'arrêté du 6 novembre 1862.

Ohipa faaita roro fenua. — O te mau taata tahiti tei faaita hia i raro nei, o fatu fenua eae i Ouhamaoro i te mataciana i Punaauia, e aore i ta mau hia, i faaita hia i te papai hia te hohu o te raitau mau fenua, te parau hia ta nei i te hohu eae i taua vahi rai te monire, te 9 o mai i te hohu vahi i teipo, e faaita mai i te oia o ta raitau mau fenua :

Mahi,
Matiau,
Teiva
Peue a Poroi,
Tiraha.

Terapahi Ometia a Taui.
Eia te ore ra taua mau taata nei i tas mau, e tuu rai hie na ia taua mau fenua rai eote i te rima o te han, ma te au i te irava 14. o te fenua no te 6 novembre 1862.

Les propriétaires de chiens, habitant les six districts soustraits à la main plume, sont prévénus que des mesures ont été prises pour que les dispositions de l'arrêté du 15 décembre 1863, exécutoires à partir du 1^{er} du présent mois, reçoivent leur stricte application.

Te faaita hia 'ta nei te mau fatu uru no ruto i na mataciana e ono tei orani hia te puana e, na rava hia aenei te hoo mau ravena e haamata-pa-nu bio i te mau hapaa rai i faaita hia i rafa i te faue rai no te 15 no Théma 1863, no te mahana mataciana mai à no teieni avae.

Liste des français et étrangers, admis à la résidence et des résidents ayant quitté la colonie pendant les mois de janvier et février 1863.

ADRES.

Maora, v. Raialoa.	Pugens Louis, français.
Bury, do.	St-Mars Fancoville, américain.
Touhine, dit Maori, Maori.	Krali Frédéric, norvégien.
James Silven, islandais.	Eggingel François, do.
Toni, Sandwich.	Arbousset et sa fille, français.
Lewis Williams, anglais.	Russel John, américain.
Boudas Alfred, français.	Vigil, do.
Travelot, dit Terevo, Sandwich.	Franklin Jacob, do.
Maati, Borabora.	Bell Williams George, anglais.
Puna, Raialoa.	Taft Olinier, américain.
Temahine, Atiu.	Harlingue, Sandwich.
Baumara, Mangia.	Tom Williams, do.
Joel, Sandwich.	John Adams, do.
Calvin Camel, do.	Owen Erasmus, américain.
Patrice John, do.	Coppert Frédéric, Sandwich.
Brinckel, lanovrien.	Holmes John, do.
Smith Toni, chinois.	Kirby Theodore, anglais.
Tamu, Mangia.	Holtrichter, français.
Rima, do.	Morris, anglais.
Tase, do.	John Charles, américain.
Henry, Nouvelle-Zélande.	O'Brien, do.
Tinea, Sandwich.	Pifano Mana, chinois.
Millard Henry, hollandais.	Ernest Charles Henri, Roroanga.
Brown John, autrichien.	Rotuma Jack, do.
Brad Williams, anglais.	Freday, do.
Kamahi, Sandwich.	Lopez Antonio, portugais.
Smith Henry, américain.	Haere, Cap-Islande.
Elama Stanislas, Mangareva.	Tom, Chierchin.
Hazon, français.	Oere et sa femme, Atiu.
Peter, Johnson, hollandais.	Tanana, do.
Eteata, Maupiti.	Teapuka, do.
Ribail Estere, do.	Ruara, do.
Taura, Atiu.	Makiri, do.
Doublet François, français.	Egatiati, do.
Thoni, Vaitubui.	Nobo, v. Moï.
Redina et Williams, do.	Tera, Mangia.
Bryant, anglais.	

PARTIS.

Metevara, Mangia.	Redet (Mme), irlandaise.
Robinson George, anglais.	Morrell Charles, italien.
Niles Philippe, anglais.	Byrd John, chinois.
Parker (Mme), do.	Fleming, américain.
Thunot, français.	Tahatia, indien.
St-Mars Fancoville, américain.	

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Tribunal de Paix (Ordre d'audience).

Audience du 16 février. — Le Tribunal, faisant application de la loi italienne XV, de l'arrêté du 24 novembre 1846, et de l'article 463 du code pénal, condamne les indiens Tevira, mutai à Papara, district d'Arue, à trois ans de prison, Roie, Tumbine et Farua, cultivateurs avertis, à deux ans de la même peine ; et Tapua et Moineo, également cultivateurs à Papara, à un mois, pour avoir chassé, tué et mangé une vache prime appartenant au sieur Glacres, restaurateur anglais demeurant à Papara.

Condamné en outre, Tevira, Roie, Tumbine et Farua à payer ensemble, au propriétaire de l'animal, la somme de quatre cents francs, soit, le double de la valeur estimée, et tous les condamnés solidairement aux dépens de procès.

Par le même jugement, le Tribunal acquitte l'indien Mororo, du même district, de l'action contre lui dirigée, d'avoir participé dans la perpétuation du délit reproché aux indiens ci-dessus désignés, et le renvoie sans frais des fins de la plainte.

TRIBUNAL DE PAIX

Audience du 21 février. — Le Tribunal condamne le sieur De-lorm, coiffeur civil à Papeete, à payer au sieur Boissou, restaurateur au même lieu, la somme de quatre-vingt-dix francs, que pour dépenses diverses faites dans son établissement, de plus aux dépens du procès.

— Débouté faute de pièces nécessaires à l'appui de sa demande, le sieur Robin, Félix-Fortuné, de l'action par lui intentée à M. Faucou-per, directeur de l'enregistrement, mandataire de M. Milbert Alphonse, avocat à Paris, à l'effet d'administrer et liquider la succession de son frère Angélique Edouard, décédé à Taïti, pour avoir payement de sommes, provenant de la vente de membres indivis, perçues en trop par ledit mandataire pour compte du mandant, en laissant les dépens à la charge du demandeur.

— Jugé par défaut, condamne le sieur Fiolet, voiturier à Papeete, à payer à M. Hort, négociant, la somme de mille un francs, soixante-

deux hommes, pour valeur reçue en marchandises, de plus aux dépens de l'Etat.

— C'est ainsi que le sieur Osborne John, résident anglais à Taïti, a payé au sieur Benbow Charles, charpentier américain, domicilié à Taïti, la somme de deux cent quinze francs, pour réparations du pontons, en outre, aux dépens du procès.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire,

L'Empereur s'est plus d'une fois ému au récit de ces accidents de mer qui laissent sans appui de pauvres enfants de matelots, et la générosité est bien souvent venue à des familles auxquelles la cause des invalides de la marine accorde, de son côté, quelques secours.

Mais dans sa sympathie pour nos populations maritimes, Votre Majesté se s'est pas bornée à ces bienfaits qu'Elle aime à répandre. Elle a bien voulu se présenter d'examiner si les orphelins de nos hommes qui se voient au rude métier de la mer ne pourraient pas être remis aux soins et à la sollicitude de la marine, qui les élèverait pour leur faire suivre la carrière de leurs pères, — comme les fils de nos soldats, — ces enfants de troupe, — ainsi que dans son généreux langage les appelle l'armée qui les adopte, — Sont élevés par les régiments et y retrouvent une nouvelle famille.

Voilà, Sire, je viens vous proposer de la réaliser, par l'approbation d'un projet de décret posant les bases d'un établissement qui, sous le nom de Pupilles de la marine, sera appelé à recevoir un certain nombre d'orphelins des officiers marins et des matelots.

Aujourd'hui l'Ecole des mousses qui donne des résultats dont la flotte s'approprie de plus en plus, ne s'occupe que pour les enfants de treize ans, et les sœurs d'asile, que quelques-uns de nos ports maritimes ont encouragés avec tant de débatement, se ferment pour les enfants de plus de sept ans. Des sœurs, il est vrai, sont allées aux orphelins des marins morts au service de l'Etat, ou en jouissance d'une pension de retraite, ou même des matelots, victimes d'événements de mer, pour beaucoup de ces enfants, les premières années seraient mieux protégées, mieux employées, mieux préparées aux devoirs de la profession qu'ils doivent embrasser, si l'institution qui les assure allait un peu plus loin dans sa charitable prévoyance, et prenant, en quelque sorte, l'orphelin sous son aile, employait l'argent qu'il lui consacre à lui offrir un asile où il trouverait des enseignements utiles à la carrière qu'il doit parcourir et où on lui montrerait les nobles exemples qu'il a suivis.

C'est à Brest, au milieu d'une population pour ainsi dire toute militaire et maritime, à Brest où déjà l'école des mousses a dû être établie, et où la marine possède des locaux suffisants, que seraient réunis les Pupilles de la marine. Ils seraient placés sous la surveillance immédiate du port maritime, qui aurait la haute direction de tout ce qui concerne l'ordre, la discipline, l'instruction.

Les enfants désignés par les préfets des cinq arrondissements maritimes seraient admis, par une commission. Les orphelins de père et de mère auraient la priorité, et seraient reçus dès l'âge de sept ans, les autres enfants entreraient avec leur père, et seraient reçus jusqu'à treize ans et passeraient, après à l'école des mousses.

Deux ou trois officiers de vaisseau, quelques officiers marins quelques quartiers-maîtres et fourriers suffiraient pour l'organisation matérielle et en contraindre, avec une faible augmentation, les secours que la caisse des invalides de la marine accorderait à chaque enfant qui serait admis, les dépenses pourraient être couvertes.

D'ailleurs, Sire, il n'est pas douteux que, reçu comme un bienfait par les populations maritimes, comme un complément des institutions de bienfaisance que l'Empereur veut doter, l'établissement des Pupilles de la marine, en présence des sympathies qui s'y attachent, ne soit bientôt élevé au rang des établissements qui ont une existence civile, et de même qu'en voit chaque jour grandir la prospérité de l'Orphelinat du Prince Impérial, de même des dons de nos bons, permettront sans doute promptement d'élargir les bases de l'institution destinée aux orphelins des matelots.

Mais aujourd'hui, Sire, il ne s'agit encore que de jeter le germe de tout le bien dont vous avez conçu la pensée, les gens de mer recueillent avec une profonde reconnaissance une création dans laquelle ils reconnaissent l'incessante sollicitude que vous avez pour eux, et c'est avec bonheur qu'ils verront la main paternelle de l'Empereur s'étendre sur la tête de leurs enfants.

C'est donc avec confiance que je soumetts à Votre Majesté le projet de décret que j'ai l'honneur de vous adresser, et qui sera soumis au Conseil d'Etat.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble serviteur et fidèle sujet,

Le ministre de la marine et des Colonies,

Cte P. de CASSELOU-LAURAT.

NAPOLÉON, Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir salut.

Sur le rapport de notre ministre de la marine et des colonies, Le conseil d'administration;

AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

Art. 1^{er}. Il est créé au port de Brest un établissement dit des Pupilles de la marine.

Art. 2. L'établissement des Pupilles de la Marine est destiné à recevoir :

1^o Les orphelins de père et de mère, fils d'officiers-marins et de marins morts au service, ou morts en jouissance, soit d'une pension de retraite, soit d'une pension d'invalidité.

2^o Les enfants des officiers-marins et des marins mentionnés au paragraphe ci-dessus, dont les mères existent encore.

3^o Les enfants qui ont perdu leurs mères et dont les pères officiers-marins ou marins sont en activité de service.

4^o Les orphelins ou enfants de mer, victimes d'événements de mer à bord de navires de commerce ou de bateaux de pêche.

Art. 3. Seront admis dans l'ordre de préférence ci-dessus : les orphelins des officiers-marins et matelots morts au service de l'Etat, ou morts en jouissance d'une pension de retraite.

Des officiers-marins ou matelots comptant au moins six années de service à l'Etat, et morts en jouissance d'une demi-solde;

Des marins morts par suite d'accidents de mer en naviguant au commerce ou à la pêche;

Les enfants ayant perdu leurs mères et dont les pères, officiers-marins ou marins, sont en service de l'Etat.

Enfin les enfants des marins morts, dont les mères existent encore.

Art. 4. Les orphelins de père et de mère pourront être admis à l'établissement des Pupilles dès l'âge de sept ans; les enfants compris dans les autres catégories ci-dessus indiquées ne seront reçus qu'à partir de quinze ans révolus.

Art. 5. Les pupilles de la marine, une fois qu'ils ont atteint l'âge de treize ans sont admis à l'école des mousses avec les autres enfants de marins.

Art. 6. Sont rayés des contrôles des Pupilles de la marine et rendus à leurs familles :

Les enfants qui ne sont pas jusqu'au service de la marine ou qui, âgés de treize ans révolus, refusent d'entrer à l'école des mousses.

Art. 7. Le mode d'admission à l'établissement des Pupilles de la marine est déterminé par un arrêté de notre ministre de la marine et des colonies.

Art. 8. Notre ministre de la marine et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Compiegne, le 4^e novembre 1862.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le ministre de la marine et des colonies,

Cte P. de CASSELOU-LAURAT.

Nous continuons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les renseignements qui nous arrivent sur la flotte espagnole au Pérou.

Les documents qui suivent concernent le trois-mâts *Empresa* dont il a déjà été question dans notre dernier numéro.

Publié le 20 février 1863.

Monsieur le chef du service judiciaire, le maître Peruvian *Empresa*

Les faits qui se sont passés aux îles Marquises, dégageés de tous les détails sans importance sont les suivants :

L'*Empresa* appartenait à cette flotte de bâtiments pirates qui se livrent en ce moment à la traite des océans, sous le pavillon du Pérou. Parti du Callao le 23 novembre 1862, il a mouillé à Nukahiva, dans la baie du Contrôleur le 17 décembre suivant. Les deux agents, chargés spécialement du recrutement des indiens, n'ayant pu en trouver de bonne volonté, dans cette île, on partit au bout de quelques jours pour Upou, où l'on ne fut pas plus heureux. Le commandant, capitaine et le nommé Iaghar, docteur, intéressés probablement tous deux dans l'opération, consentirent alors aux agents d'employer la force puisque la ruse ne suffisait pas; mais n'ayant pu les déterminer à suivre ce conseil, ils prirent le parti de se débarrasser d'eux, et les débarquèrent.

Des lurs, rien ne s'opposa plus à l'exécution du projet de ces misérables. Etant mouillés devant Upou, ils allèrent à bord un grand nombre d'indiens et parvinrent à en saisir 4 de vive force. Les autres réussirent à se sauver à la nage, quoique ils fussent à une lieue de terre. A la Dominique, Iaghar, arriva, et pourrait dire qu'il avait été surpris par naturels avec de l'eau-de-vie contenait de l'opium; quand ces malheureux revinrent de leur lottagerie, ils étaient lins de jour pays natal.

A Vaitahu, un indigène fut de même enlevé par ruse.

En quittant la Dominique, l'*Empresa* a fait route du côté du S. O. et l'on ignore ce qu'il est devenu.

En résumé vingt et une personnes ont été enlevées de vive force des Marquises, et cinq autres sont parties, dit-on, de bonne volonté, mais trompées indigne par des promesses mensongères. L'équipage de l'*Empresa* paraît avoir adopté exactement le même système que ceux des autres bâtiments du même genre; ces misérables ne reculent devant aucun crime pour en arriver à leurs fins.

J'ai l'honneur, etc.

Le substitut du procureur Impérial,

LAVIGNE.

Interrogatoire de trois personnes provenant du trois-mâts péruvien *Empresa*, recueillies aux Marquises et ramenées à Papeete.

Les mal huit cent soixante-trois et le vingt-cinq février, à une heure de relevée, nous Léon Lavigne, substitut du P. fonctions de procureur Impérial, en notre parquet, au palais de justice-assisté de M. Victor Dupond, et de Georges Benoit Ormsted, interprète judiciaire, avons procédé en vertu des ordres de M. le chef du service judiciaire à l'interrogatoire, relativement aux faits qui se sont passés sur le navire péruvien *Empresa*.

Interrogatoire du nommé William Carr.

Q. Comment vous appelez-vous? dites-moi votre âge, votre profession, votre lieu de naissance?

R. Je me nomme William Carr, j'ai quarante-neuf ans, je suis irlandais et je suis né en Irlande.

Q. Jurez de dire la vérité et toute la vérité?

R. Je le jure.

Q. En quelle qualité étiez-vous à bord du navire Péruvien *Empresa*?

R. En qualité de subcargue.

Q. Quel est l'armateur et quel est le capitaine de ce navire?

R. L'armateur se nomme Francisco Carnavari et le capitaine Henry Bator.

Q. De quel port du Pérou êtes-vous parti, à quelle époque et dans quel but?

R. Nous sommes partis le vingt-trois novembre du Callao, ayant pour instructions de venir recueillir des immigrants dans les îles de la Polynésie.

Q. Vos instructions étaient-elles écrites ou verbales?

R. Verbales.

Q. Comment votre armateur vous avait-il dit de procéder à ce recrutement; vous a-t-il conseillé d'employer la violence, si vous ne pouviez réussir autrement?

R. Bien au contraire, mon armateur m'a recommandé de ne prendre aucun indien contre sa volonté. Il a ajouté, qu'il tenait d'une manière toute particulière à l'exécution de cet acte, à cause d'une convention qu'il avait eue avec le ministre de France à Lima, M. de Lesseps.

Q. L'armateur vous avait donc donné l'ordre d'aller dans des îles françaises?

R. Non, il avait seulement donné l'ordre d'aller dans la Polynésie.

Q. Quelle est la première terre que vous avez touchée depuis votre départ?

R. Nous sommes arrivés le dix-sept décembre à Nukahiva et nous avons mouillé dans la baie Tipe.

Partie le matin sans emporter aucun canaque. Probablement à cause de la présence dans cette baie d'un très grand nombre d'écureuils, la capture n'aura pas été prendre du matériel de vive force.

D. De quel moment avez-vous entendu parler de l'Empresa?

R. Nous n'en avons parlé dans le S. O. que n'en ai jamais rien su de plus avant moi j'ai été conduit à Taipi par le *Louche-Tréville*.

D. Avez-vous quelque chose d'important à ajouter à votre déposition?

R. Non.

Lecture faite au témoin de la déposition il a déclaré qu'elle contenait la vérité qu'il persiste et il signe avec nous et le greffier.

Le substitut,
L'Avoué,
Le témoin,
Le Commissaire.

Le greffier,
V. Desros.

Interrogatoire du nommé George, Black, Duniin.

D. Comment vous appelez-vous?

R. George, Black, Duniin.

D. Quel âge avez-vous?

R. Soixante-trois ans.

D. Où êtes-vous né?

R. A Dublin en Irlande.

D. Quelle est votre profession?

R. Entrepreneur.

D. Jurez de dire la vérité et toute la vérité?

R. Je le jure.

D. En quelle qualité êtes-vous embarqué à bord du navire *Empresa*?

R. Comme agent d'immigration.

D. De qui teniez-vous ses instructions?

R. De M. M. Ingelhart, embarqué à bord comme docteur. Keené habitant du Callao et Reyes habitant de Lima. Ces trois associés avaient offert le bâtiment, qui appartenait à M. Carnavaro.

D. A l'époque où vous avez quitté le Callao, était-il arrivé déjà des bâtiments chargés d'indiens?

R. Oui, car j'ai eu l'occasion de voir dans l'intérieur du Pérou, des indiens provenant de l'Océanie, et j'ai vu dire à l'Admiral et un gendarme qu'il ne connaît pas le nom et avait apporté près de trois cents.

D. N'avez-vous pas entendu dire que ces indiens avaient été vendus?

R. Oui, je sais que ces indiens ont été vendus au prix moyen de trois cents piastres l'un.

D. Ceux que vous avez eu l'occasion de voir étaient-ils bien traités?

R. Ceux que j'ai vus étaient domestiques de fermes. Quelques très-mal traités, ils étaient comparativement beaucoup mieux que ceux qui se trouvent dans les plantations et qui n'ont aucun moyen de se faire rendre justice.

D. En parlant du Pérou, vous savez donc que les indiens que vous allez chercher seraient vendus à leur arrivée?

R. Certainement.

D. Quelles étaient les instructions de vos commettants?

R. Je n'ai pas reçu d'instructions écrites, mais il s'est passé que j'ai vu recueillir des travailleurs indiens dans toutes les ou les groupes d'îles de l'Océanie que je jugeais convenable. Sur la demande de mes commettants, je me suis, toutefois, engagé à passer d'abord aux Marquises, où je n'espérais guère pouvoir me procurer des colons. On m'a promis, à l'époque du départ, cent piastres par tête d'indien que je ramènerais.

D. Mais vous avez dû également recevoir des instructions sur la manière de procéder à ce recrutement?

R. Non, j'avais entre libre et action.

D. Les armateurs se vous ont-ils bien recommandé de ne pas exercer de violence sur les indiens des îles?

R. Oui, ils me l'ont recommandé expressément, particulièrement dans les îles dépendantes du gouvernement français. J'ai su que le ministre de France avait déclaré que, si l'on usait de violence envers les indiens, ce fait pourrait avoir les conséquences les plus graves.

D. Puisque vous ne deviez aller aux Marquises qu'en passant, où donc avez-vous l'intention de faire ce recrutement?

R. Aux îles Salomon.

D. A quelle époque êtes-vous parti du Callao et quand êtes-vous arrivés à Nukahiva?

R. Parti du Callao le 23 novembre, nous sommes arrivés à Nukahiva le 17 décembre.

D. Que s'est-il passé d'important dans cette période?

R. Rien, à l'exception de quelques discussions entre le subtergange et moi.

D. Racontez-moi ce qui s'est passé à Nukahiva?

R. Nos relations avec les naturels furent d'abord très-amicales, ils vinrent même à bord en grand nombre, mais je ne pus réussir à en engager aucun. Un péruvien, nommé José, habitait Nukahiva, auquel je demandai quelques renseignements sur les indiens, me dit même que je ne réussissais pas à en recruter de bonne volonté, mais que si je voulais employer la violence, il m'offrirait son concours et j'eus, même, à cette occasion, une vive discussion avec le docteur qui voulait l'accepter. Au bout de trois jours, le capitaine donna, toutefois, l'ordre du départ, car les indiens, qui commençaient à se méfier de nous, avaient pris une attitude menaçante.

D. Que se passa-t-il à l'Uapo où vous êtes allé ensuite? Est-il vrai que pendant que vous étiez en vue de cette île, le nommé Nichols, américain, soit venu à bord?

R. Oui.

D. Pouvés-vous me dire quelles propositions le docteur lui a faites?

R. Il lui a offert, avec l'assentiment du capitaine jusqu'à dix piastres par tête d'indien qu'il pourrait amener à bord, en ajoutant qu'il lui fallait absolument deux cents personnes et lui conseillant d'employer la force s'il ne pouvait se les procurer autrement.

D. N'avez-vous pas eu occasion de parler à Nichols des propositions que le docteur lui avait faites?

R. Oui, je lui ai dit après le départ du docteur que j'étais le seul agent de l'immigration et que je ne voulais connaître, sous aucun prétexte, à ce qu'il employait la violence envers les indiens.

D. N'avez-vous pas eu à cet égard une altercation avec le docteur?

R. Oui, à la suite de la conversation que je venais d'avoir avec Nichols, j'ai été trouver le docteur jugeant nécessaire d'avoir une explication définitive avec lui. Je lui ai dit qu'à l'égard du Callao, j'avais reçu l'ordre de ne pas employer la violence envers les indiens et que cet ordre

ne serait pas violé avec mon consentement. C'est alors que le docteur s'entendit avec le capitaine pour me faire mettre aux fers aussi que le subtergange qui tenait le même langage que moi.

D. Quand avez-vous été débarqué?

R. Quatre jours après notre arrivée à l'Uapo, au moment où le navire s'appareillait pour partir.

D. Quand vous avez quitté le bord, saviez-vous s'il y avait déjà des indiens retournés sur l'Empresa contre leur volonté?

R. Non, il n'y avait qu'une femme de Nukahiva qui avait consenti à s'embarquer.

D. Depuis votre débarquement avez-vous eu connaissance des faits qui se sont passés à bord?

R. J'ai entendu dire, étant à Nukahiva, que l'équipage de l'Empresa s'était emparé de dix-huit personnes à Vaitahu et de six à la Magdeleine.

D. Avez-vous quelque chose d'important à ajouter?

R. Non.

Lecture faite le témoin a persisté et a signé avec nous, le greffier et l'interprète.

Le substitut,
Signé: L'AVOUE.
L'interprète,
Signé: G. B. O'CONNOR.

Le greffier,
Signé: V. DESROS.
Le témoin,
Signé: G. B. DUNIN.

NÉCROLOGIE.

M. Hailot Henri, chef de l'imprimerie du Gouvernement, depuis le 5 août 1864, est décédé à Papeete le jeudi 12 au cours à l'âge de 56 ans.

Un nombreux cortège a accompagné ses restes jusqu'au cimetière de la ville.

MAIRIE DE PAPEETE.

Dernières apportées sur la Place du Marché, du 23 février au 4 mars 1863.

Vin de bœuf	307 kilos.
de veau	25 "
de porc	502 "
de mer	483 paquets.
Poissons	de rivière
Huile de coco	11 kilos.
Nacre	18 paquets.
Oranges	80 kilos.

Le marché a été très animé toute la semaine, Moorea a fourni une assez grande quantité de poissons de mer. Les oranges commencent aussi à paraître sur la place.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE.

Du 27 février au 5 mars 1863.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

27 fév. Goûl du Protectorat *Morning-Star*, 11 ton., cap. Taipi, venant de Moorea.

28 fév. Trois-mâts américain *Martha*, 27 ton., cap. Cornell, venant de Hualala.

30 fév. Trois-mâts américain *Mary Ann*, 335 ton., cap. Puter, venant des îles Marquises, 120 barils d'huile de baleine.

3 mars. Goûl de Bureta *Ere venenari*, cap. Tushine, venant de Moorea, sur lev.

4 mars. Goûl de Hualala *Isabel*, 20 ton., cap. Ormond, venant de Hualala, 4 passagers indigènes, chargés d'huile de coque et produits des îles.

5 mars. Goûl du Protectorat *Morning-Star*, 11 ton., cap. Taipi, allant à Moorea sur lev.

6 mars. Goûl du Protectorat *Morning-Star*, 11 ton., cap. Taipi, allant aux îles Tuamotu, 2 passagers, diverses marchandises.

7 mars. Goûl du Protectorat, *Arauc*, 49 ton., cap. Hart, allant à Valparaiso et Java, 5 passagers, diverses marchandises, exportables de l'Europe.

8 mars. Goûl de Berahara, *Mara-Paia*, 81 ton., cap. John Stripe, allant à Hualala, 60 passagers, sur lev.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

42 fév. Transport à voiles *Dorade*, commandé par M. Lachave, levé de vaisseau.

42 fév. Aviso à hélice *Louche-Tréville*, commandé par M. Cabaret de St-Bernard, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

7 novembre 1862. Trois-mâts barque péruvienne, *Serpiente-Morina*, de 198 ton., cap. Francisco Martinez.

8 décembre. Brig-privée, *Merceda* A de 170 ton., cap. Unibazo.

14 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

15 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Viator.

20 fév. Brig Hualala *Valdes*, de 200 ton., cap. Schol.

21 fév. Trois-mâts barque péruvienne, *Martha*, de 270 ton., cap. Houghton.

22 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

23 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

24 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

25 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

26 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

27 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

28 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

29 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

30 fév. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

1 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

2 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

3 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

4 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

5 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

6 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

7 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

8 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

9 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

10 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

11 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

12 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

13 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

14 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

15 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

16 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

17 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

18 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

19 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

20 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

21 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

22 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

23 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

24 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

25 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

26 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

27 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

28 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

29 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

30 mars. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

1 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

2 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

3 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

4 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

5 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

6 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

7 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

8 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

9 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

10 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

11 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

12 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

13 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

14 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

15 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

16 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

17 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

18 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

19 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

20 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

21 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

22 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

23 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

24 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

25 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

26 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

27 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

28 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

29 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

30 avril. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

1 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

2 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

3 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

4 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

5 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

6 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

7 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

8 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

9 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

10 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

11 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

12 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

13 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

14 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

15 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

16 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

17 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

18 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

19 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

20 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

21 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

22 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

23 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

24 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

25 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

26 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

27 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

28 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

29 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

30 mai. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

1 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

2 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

3 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

4 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

5 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

6 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

7 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

8 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

9 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

10 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

11 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

12 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

13 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

14 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

15 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

16 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

17 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

18 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

19 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

20 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

21 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

22 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

23 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

24 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

25 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

26 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

27 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

28 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

29 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

30 juin. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

1 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

2 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

3 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

4 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

5 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

6 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

7 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

8 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

9 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

10 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

11 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

12 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

13 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

14 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

15 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

16 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

17 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

18 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

19 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

20 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

21 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

22 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

23 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

24 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

25 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

26 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

27 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

28 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

29 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

30 juillet. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

1 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

2 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

3 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

4 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

5 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

6 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

7 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

8 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

9 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

10 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

11 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

12 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

13 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

14 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

15 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

16 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

17 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

18 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

19 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

20 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

21 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

22 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

23 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

24 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

25 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

26 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

27 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

28 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

29 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

30 août. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

1 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

2 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

3 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

4 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

5 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

6 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

7 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

8 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

9 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

10 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

11 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

12 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

13 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

14 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

15 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

16 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

17 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

18 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

19 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

20 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

21 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

22 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

23 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

24 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

25 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

26 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

27 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

28 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

29 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

30 septembre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

1 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

2 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

3 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

4 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

5 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

6 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

7 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

8 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

9 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

10 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

11 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

12 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

13 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.

14 octobre. Brig-goûl du Protectorat, *Isabel*, de 120 ton., cap. Walker.